

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 2013-39**

De la commune de VAULNAVEYS LE BAS

Séance du 4 juillet 2013

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Votants	12
Absents	3
Exclus	0

L'an deux mille treize, le quatre du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vaulnaveys-le-Bas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : GAUTHIER Jean-Marc, Maire, GIORDANO Françoise, 1^{ère} Adjointe, GRENIER Monique, MARRON Dominique, BESSON Robert, PERRIN Denis, STRIPPOLI Sérenella, ROYET Patrick, DARCUEIL Gérard, ROUSSET Alain

Pouvoirs : MARGAT Gilles, Adjoint à GRENIER Monique et VASSEUR Jeannine à GAUTHIER Jean-Marc

Excusée : DUSSERT Ludivine

Absents : GRECO Julien, BESSON Henri

Secrétaire : Mme GRENIER Monique

Date de convocation :
24/06/2013

Date d'affichage :
24/06/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location des salles communales datent du 14 février 2011. Les salles sont réservées uniquement aux habitants de la commune pour des réunions à caractère familial.

Il propose de revoir les tarifs et conditions :

*** Salle Polyvalente : (de 8h à 2h)**

- . Caution 800 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location aux habitants :..... 280 €

*** Salle Guillot à la journée (de 8h à 20h) :**

- . Caution 500 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location 80 €

Pour 2 jours consécutifs le week-end (8h à 20h) :

- . Caution 500 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location 150 €

*** Ancienne école de Montchaffrey à la journée (8h à 20h) :**

- . Caution 500 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location 80 €

Pour 2 jours consécutifs le week-end (8h à 20h)

- . Caution 500 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location le week-end..... 150 €

OBJET

LOCATION DES
SALLES
COMMUNALES
AU 1^{ER}
SEPTEMBRE 2013

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture de Grenoble
le 20-07-2013
et publication ou notification du
20-07-2013

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
10 JUL. 2013
SERVICE DU COURRIER

Le Maire,
GAUTHIER Jean-Marc

COMMUNE

VAULNAVEYS-LE-BAS

D'autre part, un chèque supplémentaire de 100 € sera demandé en plus de la caution. Ce chèque sera encaissé si les salles ne sont pas rendues dans l'état où elles ont été données. (Tables et chaises nettoyées et rangées, sanitaires et sol propres).

La salle Guillot et l'ancienne école de Montchaffrey seront louées la journée du samedi ou du dimanche entre 8h et 20h où le week-end à un tarif différent.

Le règlement élaboré pour chaque salle sera remis à chaque utilisateur.

Les associations dont le siège social se trouve sur la Commune de Vaulnaveys-le-Bas pourront utiliser les salles gratuitement.

Sous location : Il est formellement interdit au bénéficiaire de céder la salle à une autre personne ou association ou d'y organiser une manifestation avec une entrée payante.

Pour toutes les demandes formulées et déjà acceptées pour ces salles communales, les anciennes conditions resteront en vigueur.

Le Conseil Municipal accepte ces nouvelles propositions qui seront appliquées à compter du 1^{er} septembre 2013.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre
Pour expédition conforme.

A VAULNAVEYS LE BAS, le 4 juillet 2013

